

Demande de subside 2025

Pour une Cotutelle ou un Partenariat de thèse entre une haute école suisse et une haute école partenaire à l'étranger¹

- Important:**
- Le **dossier complet de la demande (annexes comprises)** doit être remis au Secrétariat général de swissuniversities cotutelles@swissuniversities.ch **sous la forme d'un seul document PDF** par l'intermédiaire du rectorat ou d'un service désigné par le rectorat de votre haute école suisse jusqu'au **31 mars de l'année de dépôt**.
 - De plus, ce formulaire de demande doit également nous parvenir sous ce format.
 - L'accord de coopération entre les deux hautes écoles partenaires concernées, qui règle au moins les points obligatoires mentionnés au chapitre 2.2 de la [note explicative](#), ainsi que les autres pièces jointes font partie intégrante de la demande.
 - Veuillez noter que certaines hautes écoles ont des délais internes. Veuillez vous informer auprès de la [personne de contact compétente de votre haute école](#) et veillez à soumettre vos documents de candi-dature en temps voulu.
 - **Seuls les documents reçus en version électronique sont acceptés.**

A. Données et Curriculum Vitae du/de la candidat·e

Données personnelles

Nom	
Prénom	
Adresse privée	
NPA Lieu	
Pays	
Email	
Date de naissance (jj.mm.aaaa) *	
Lieu de naissance	
Nationalité **	
Permis de séjour **	
Genre	féminin masculin autre

*Annexe ** Les personnes âgées de plus de 40 ans au moment de la date de référence (soit le 31 mars de l'année du dépôt) sont priées de joindre une lettre de motivation (voir la [note explicative](#), Chapitre 1.1 Participation).

*Annexe *** Les candidat·es étrangers·ères en possession d'un permis B, C ou G, doivent joindre une copie de ce permis à la demande de subside.
S'il n'y a pas de permis de séjour, veuillez joindre une justification écrite.

¹ La mise au concours est ouverte à des projets de cotutelles ou de partenariats de thèse avec des hautes écoles partenaires reconnues (<https://www.enic-naric.net/credential.aspx>) de l'espace Bologna (<http://www.ehea.info/pid34250/members.html>) ainsi que, par analogie aux usages des programmes européens de recherche, avec des hautes écoles partenaires en Israël.

Autres subsides

Êtes-vous au bénéfice d'autres subsides ?	oui	non
Si oui, spécifier lesquels : Nom de l'institution		
Forme du subside		
Contenu du subside		
Montant du subside	CHF unique	€ par année, pendant ans
Est-ce que ce subside couvre les frais de mobilité ?	oui	non
Si oui, à combien se monte le montant alloué à la mobilité	CHF unique	€ par année, pendant ans

Contrat d'engagement

Parallèlement à votre doctorat, avez-vous conclu un contrat de travail avec l'une ou les deux hautes écoles ?	oui	non
Si oui, spécifier : Haute école / Unité		
Fonction		
Taux d'occupation		
Quel pourcentage de votre engagement est-il consacré à la réalisation de votre thèse ?		

Curriculum Vitae

Veuillez insérer ici votre Curriculum Vitae sous forme de page PDF dans le document PDF final.

Etudes préalables

Bachelor	Discipline	
	Haute école	
	Année d'obtention	
Master	Discipline	
	Haute école	
	Année d'obtention	

Les personnes ne disposant pas d'un diplôme d'une haute école suisse (Bachelor, Master) sont priées de décrire les activités menées durant leurs années d'études en Suisse (au minimum deux semestres, que ce soit au niveau Bachelor, Master ou Doctorat) : participation à une école doctorale, cours suivis, activités menées, etc. ***
 (maximum 4'600 caractères)

Annexe ***

*Les personnes ne disposant pas d'un diplôme d'une haute école suisse (Bachelor, Master), ayant – en date du 31 mars de l'année du dépôt – effectivement étudié au moins une année (deux semestres) en Suisse, que ce soit au niveau Bachelor, Master ou Doctorat **sont priées de joindre une confirmation d'inscription d'une haute école suisse (attestation d'immatriculation, au minimum deux semestres).***

B. Organisation de la Cotutelle ou du partenariat de thèse

B.1 Hautes écoles concernées

Haute école suisse

Nom de la haute école suisse	
Faculté ou unité organisationnelle responsable de la cotutelle ou du partenariat de thèse	
Nom du recteur/président ou de la rectrice/présidente	

Haute école partenaire à l'étranger

Nom de la haute école partenaire à l'étranger	
Faculté ou unité organisationnelle responsable de la cotutelle ou du partenariat de thèse	
Nom du recteur/président ou de la rectrice/présidente	
Nom de la ville où elle se situe	

B.2 Direction de thèse

Directeur/Directrice de thèse de la haute école suisse

Titre prénom nom ²	
Unité (département, institut etc.)	
Adresse postale	
Téléphone	
Email	

Directeur/Directrice de thèse de la haute école partenaire à l'étranger

Titre prénom nom ³	
Unité (département, institut etc.)	
Téléphone	
Email	

² Le directeur ou la directrice de thèse de la haute école suisse doit être au minimum titulaire d'un doctorat. Dans des cas exceptionnels, la commission d'expert-es peut déroger à cette exigence lorsque l'absence de doctorat est compensée par des réalisations exceptionnelles.

³ Le directeur ou la directrice de thèse de la haute école partenaire à l'étranger doit être au minimum titulaire d'un doctorat. Dans des cas exceptionnels, la commission d'expert-es peut déroger à cette exigence lorsque l'absence de doctorat est compensée par des réalisations exceptionnelles.

B.3 Contenu du contrat de coopération

Veillez conserver cette mise en page

Veillez s.v.p. indiquer, pour chacun des éléments obligatoires du contrat de coopération (cf. chapitre 2.2. de la [note explicative](#)), à quelle page et, si applicable, au sein de quel article du contrat ceux-ci sont réglés :

Nom des deux hautes écoles	Page no.	Si applicable, article n°
Nom du/de la doctorant-e	Page no.	Si applicable, article n°
Titre de la thèse	Page no.	Si applicable, article n°
Désignation des directeurs/directrices de thèse	Page no.	Si applicable, article n°
Répartition du temps de travail	Page no.	Si applicable, article n°
Etablissement d'un diplôme de doctorat conjoint ou de deux diplômes	Page no.	Si applicable, article n°
Nom des deux hautes écoles	Page no.	Si applicable, article n°
Mention de la cotutelle ou du partenariat de thèse sur le-s diplôme-s de doctorat ou sur le-s document-s d'accompagnement qui seront décernés (reconnaissance du rôle des deux hautes écoles)	Page no.	Si applicable, article n°

C. Projet de doctorat

C.1 Début des travaux

Titre et discipline

Titre (titre provisoire) du projet de doctorat	
Discipline (cocher une case seulement)	<input type="checkbox"/> Sciences humaines et sociales <input type="checkbox"/> Sciences économiques, économie et services <input type="checkbox"/> Droit <input type="checkbox"/> Sciences exactes et naturelles, IT, sciences de la vie <input type="checkbox"/> Médecine, pharmacie, santé, sport <input type="checkbox"/> Ingénierie, architecture <input type="checkbox"/> Musique, arts, design <input type="checkbox"/> Formation des enseignant-es, pédagogie spécialisée, sciences de l'éducation, didactique disciplinaire

Début

<u>Début du doctorat :</u> Indiquer la date d'immatriculation au sein de la HEU suisse ou, pour les HES et HEP, la date d'immatriculation au sein de la haute école étrangère (jj.mm.aaaa)	
<u>Début Cotutelle ou partenariat de thèse :</u> Indiquer la date (jj.mm.aaaa)	
<u>Contrat de coopération :</u> Indiquer la date de la dernière signature sur le contrat de coopération si celui-ci est déjà signé par toutes les parties (jj.mm.aaaa)	

C.2 Fin des travaux

Clôture

Fin prévue du projet (soutenance de thèse ou similaire)	
--	--

Diplômes

L'intitulé du diplôme prévu doit être indiqué avec précision, y compris la mention de la cotutelle ou du partenariat de thèse

Titre de docteur décerné par la haute école universitaire suisse (si applicable)	
Titre de docteur décerné par la haute école partenaire à l'étranger	

C.3 Présentation du sujet de thèse

Descriptif, 1 page au maximum (maximum 5'550 caractères)

C.4 Valeur ajoutée de la cotutelle ou du partenariat pour le projet de thèse du/de la candidat·e et, si applicable, spécificités du type et de la méthodologie de recherche HES/HEP

Veillez s.v.p. décrire la valeur ajoutée de la cotutelle ou du partenariat pour votre projet de thèse (maximum 3'300 caractères, espaces inclus)

Dans le cas d'un partenariat de thèse organisé entre une HES ou HEP suisse et une haute école étrangère, le doctorat doit de plus avoir lieu de manière conséquente dans la HES/HEP suisse et garantir les spécificités de leur type et méthodologie de recherche.

Les candidat·es concerné·es sont prié·es de se positionner également à ce sujet.

C.5 Séjours dans les deux hautes écoles partenaires

Indication de la répartition prévue du temps de travail dans les deux hautes écoles partenaires et informations concernant le contenu et les objectifs des séjours.

- Veuillez s.v.p. indiquer aussi bien les longs séjours (p.ex. d'une durée d'un semestre ou de plusieurs mois ou semaines) que les séjours ponctuels réguliers (p.ex. pour des entretiens réguliers ou la participation à des cours ou colloques) que vous prévoyez.
 - Veuillez s.v.p. décrire les activités prévues dans le cadre de chaque séjour ainsi que leurs objectifs. (maximum 3'300 caractères)
-

Dans la haute école suisse

<p>Durée détaillée des séjours/périodes (maximum 750 caractères)</p>	
<p>Objectifs détaillés de recherche et contenu de chaque séjour (maximum 750 caractères)</p>	

Dans la haute école partenaire à l'étranger

<p>Durée détaillée des séjours/périodes (maximum 750 caractères)</p>	
<p>Objectifs détaillés de recherche et contenu de chaque séjour (maximum 750 caractères)</p>	

Remarques

Veillez à ce que la demande tienne compte d'une répartition raisonnable des travaux dans les deux pays, en particulier en ce qui concerne les méthodes et/ou les phases de recherche (complémentarité), la durée du séjour (part substantielle dans la haute école partenaire) et les intervalles entre les séjours à l'étranger.

Dans le cas d'un partenariat de thèse organisé entre une HES ou HEP suisse et une haute école étrangère, le doctorat doit avoir lieu de manière conséquente dans la HES/HEP suisse et garantir les spécificités de leur type et méthodologie de recherche.

C.6 Budget durant vos séjours dans la haute école partenaire lors de votre Cotutelle/Partenariat de thèse

Vous avez la possibilité de :

- compléter directement dans les champs prévus à cet effet ci-dessous,
- ou d'insérer votre budget sous forme de page PDF dans le document PDF final en commençant ici et en insérant des pages entières si nécessaire.

Nombre de séjours prévus	Nombre de jours par séjour
--------------------------	----------------------------

Estimations des frais (veuillez préciser si en CHF ou €)

Trajets par aller-retour	En train (à privilégier)	Total (CHF / €)
	En avion	Total (CHF / €)
	En voiture	Total (CHF / €)
Logement	Par séjour	Total (CHF / €)
Repas	Par séjour	Total (CHF / €)
Déplacements et séjours des Directeur/directrices de thèse	HE suisse	Total (CHF / €)
	HE partenaire	Total (CHF / €)
Déplacements et séjours des Membres du jury (si non payés par les HE)	HE suisse	Total (CHF / €)
	HE partenaire	Total (CHF / €)
Autres frais (matériel tel que laptop, taxes supplémentaires, impression de thèse supplémentaire) par rapport à une thèse dans une seule haute école)		Total (CHF / €)
Total de l'estimation des frais		Total (CHF / €)

Explications du budget

Si vous le souhaitez, vous pouvez compléter votre budget par des précisions comme p.ex. la raison de voyages en avion au lieu du train. (maximum 1'200 caractère)

Eventuels justificatifs

Annexe Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre à votre demande d'éventuels justificatifs, comme par ex. les frais déjà engagés depuis le 1^{er} avril de l'année précédente pouvant être couverts rétro-activement.

D. Justification de la cotutelle ou du partenariat de thèse par les co-directeurs/directrices

Importance du thème et en particulier de la collaboration des deux hautes écoles partenaires impliquées dans le projet. Dans le cas d'un partenariat de thèse organisé entre une HES ou HEP suisse et une haute école étrangère, le doctorat doit de plus avoir lieu de manière conséquente dans la HES/HEP suisse et garantir les spécificités de leur type et méthodologie de recherche. Les directeurs/directrices de thèse sont priés de se positionner à ce sujet.

Lettre de justification par le/la directeur/directrice de thèse de la haute école suisse

Annexe Joindre à votre demande un courrier dactylographié de votre directeur/directrice de thèse de la haute école suisse.

Justification par le/la directeur/directrice de thèse de la haute école partenaire à l'étranger

Annexe Joindre à votre demande un courrier dactylographié de votre directeur/directrice de thèse de la haute école partenaire à l'étranger.

E. Subside

E.1 Utilisation prévue du subside du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Les modalités d'utilisation du subside sont décrites dans la [note explicative](#) (chapitre 1.3).

E.2 Versement du subside, utilisation des moyens et décompte final

Le subside octroyé sera versé à la haute école suisse. Les informations nécessaires au versement seront demandées ultérieurement.

La haute école suisse est responsable de l'utilisation correcte des fonds.

Après la soutenance de la thèse ou d'un travail similaire, tout comme lors d'une interruption, le/la directeur/ directrice de thèse informe swissuniversities de l'utilisation des fonds ou de l'existence d'un éventuel solde (relevé des dépenses effectuées, y compris les justificatifs sur demande) au moyen d'un [apport final](#). Les fonds non utilisés doivent être remboursés à swissuniversities par la haute école suisse. Les détails de ce remboursement seront réglés par un contrat de paiement spécial.

F. Protection des données

Nous traitons les données que vous avez fournies pour évaluer votre demande de subside. Cela comprend notamment la préparation des documents à examiner par un groupe d'expert-es ainsi que la documentation (notamment à l'aide de listes de candidat-es) pour la séance de sélection. Nous transmettons également votre dossier de candidature complet (demande de contribution avec pièces jointes) au groupe d'expert-es. Si les données sont soumises à la loi fédérale sur l'archivage, nous les mettrons à la disposition des Archives fédérales et votre nom pourra être communiqué au Secrétariat d'État à l'éducation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Nous faisons également appel à des prestataires de services informatiques (comme par ex. Microsoft) auxquels nous transmettons vos données. Ceux-ci sont en partie situés en Suisse, mais peuvent se trouver dans n'importe quel pays du monde. Tous ces pays ne disposent pas d'une protection des données appropriée du point de vue suisse. Dans un tel cas, nous assurons une protection appropriée grâce à des garanties contractuelles adéquates (par exemple, des clauses types sur la protection des données), à moins que le prestataire de services ne soit déjà soumis à un ensemble de règles légalement reconnues pour garantir la protection des données et que nous ne puissions pas nous appuyer sur une disposition d'exception. De plus amples informations sur la protection des données peuvent être trouvées dans la [déclaration de protection des données de swissuniversities](#).

Signature du directeur/la directrice de thèse suisse : Date :

.....

Signature du/de la candidat-e : Date :

.....

Annexes :

A joindre impérativement :

- Contrat de coopération – réglant au minimum les éléments obligatoires mentionnés au point 2.2 de la [note explicative](#) – entre les deux hautes écoles partenaires
- Courrier justificatif du/de la directeur/-trice de thèse de la haute école suisse
- Courrier justificatif du/de la directeur/-trice de thèse de la haute école à l'étranger

Si applicable, les documents suivants doivent impérativement être joints :

Personnes âgées de plus de 40 ans au moment de la date de référence (31 mars de l'année du dépôt) :
Lettre de motivation (voir la [note explicative](#), Chapitre 1.1 Participation)

Personnes de nationalité étrangère : copie du permis de séjour

Personnes ne disposant pas d'un diplôme d'une haute école suisse (Bachelor ou Master) : confirmation d'inscription d'une haute école suisse (attestation d'immatriculation, au minimum deux semestres) attestant que le/la candidat-e a, en date du 31 mars de l'année du dépôt, effectivement étudié au moins une année (deux semestres) en Suisse.